



Le gaz de schiste creuse les fractures politiques en France

La majorité et l'opposition socialiste divergent sur l'avenir des hydrocarbures de schiste en France, la première jugeant leur interdiction économiquement préjudiciable, la seconde plaidant pour l'enterrement de tout projet au nom d'une "nécessaire transition environnementale".

La mission d'information de l'Assemblée nationale sur les huiles et gaz de schiste a présenté mercredi son rapport sur cette source d'énergie, largement exploitée aux Etats-Unis, qui pourrait constituer une précieuse alternative pour l'avenir.

Les projets d'exploration se heurtent pour l'heure à l'opposition d'élus locaux et des écologistes qui s'alarment des conséquences environnementales de la méthode d'extraction de ces hydrocarbures - la fracturation hydraulique de la roche.

Face à l'émoi suscité et aux manifestations de protestation, le gouvernement a décidé de suspendre les permis d'exploration accordés en mars 2010 dans le Sud-Est.

Une quinzaine de permis de recherche viseraient actuellement gaz et huiles de schiste.

L'Assemblée nationale a adopté le 11 mai une proposition de loi qui interdit la fracturation hydraulique mais n'abroge pas les permis. Le texte est actuellement examiné par le Sénat.

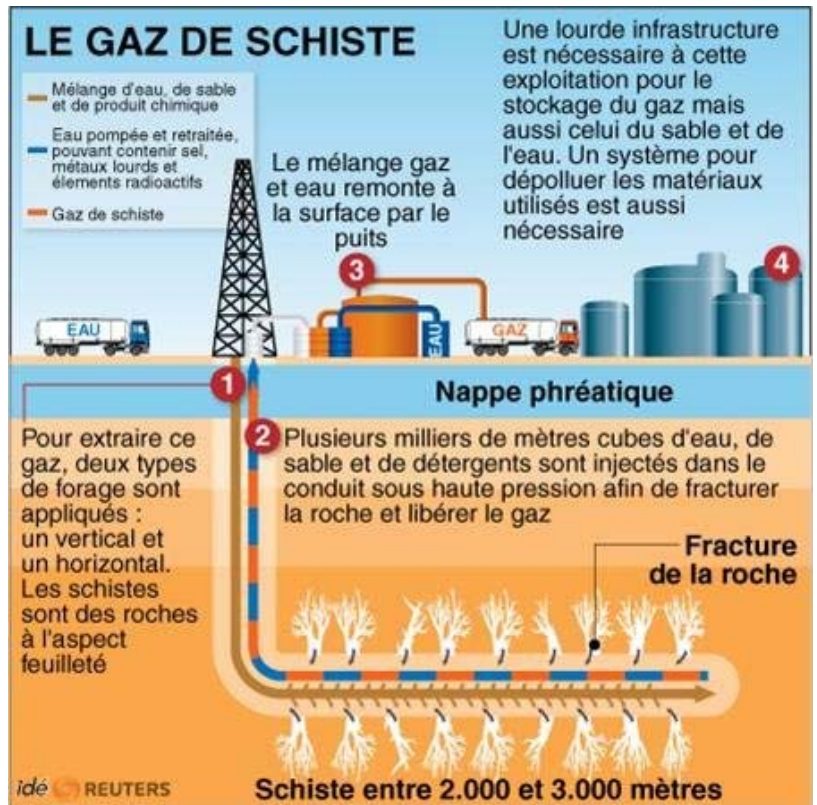
Les auteurs du rapport ont enquêté durant trois mois en France, assistant à une opération de fracturation hydraulique, mais aussi en Allemagne, aux Etats-Unis et au Canada.

Selon les experts, les gisements d'huile et de gaz de schiste français sont les deuxièmes par leur importance en Europe, derrière ceux de la Pologne. Le bassin parisien et le Sud-Est recèlent des réserves exploitables.

La géologie du bassin parisien ne pose pas "de difficulté spécifique pour l'exploitation" alors que les régions du Sud-Est s'y prêteraient moins. "La complexité des sols et la spécificité du réseau hydrologique incitent à la plus grande prudence."

La technique de fracturation hydraulique consiste à creuser à la verticale, à plus de 2.000 mètres, puis à l'horizontale sur plusieurs kilomètres, pour libérer le gaz de la roche en injectant un mélange d'eau, de sable et de produits chimiques.

Les écologistes soulignent les répercussions désastreuses, selon eux, de cette méthode qui fait craindre une pollution durable des sous-sols et des nappes phréatiques.



"Tant l'autorité politique que les services administratifs sont restés ignorants des risques environnementaux liés à l'industrie des hydrocarbures de schiste jusqu'à ce que ce sujet s'impose au cours du dernier semestre", relève le rapport.

C'est au nom de la protection de l'environnement que le député socialiste Philippe Martin, co-rapporteur de la mission, exprime son *"opposition résolue à une activité minière agressive qui a pu se développer sans contrôle démocratique"*.

Il s'interroge notamment sur le flou entourant les accords industriels et financiers dans ce domaine. Les groupes Total, GDF Suez, Veolia, Shell France, Halliburton briguent ce secteur lucratif, de même que Toreador Energie France, Hess Oil France, Gazonor.

"Il apparaît clairement qu'entre les zones d'ombre qui entourent à chaque étape cette activité et les atteintes, bien réelles celles-là, à l'environnement, le principe constitutionnel de précaution ne saurait se fondre en un principe d'expérimentation", écrit Philippe Martin.

Mais l'autre co-rapporteur, l'UMP François-Michel Gonnot, juge qu'une interdiction serait *"gravement préjudiciable à l'ensemble de l'industrie pétrolière et gazière française"*. Il rappelle que la facture de gaz et pétrole acquittée annuellement par la France représente 2,5% du PIB, soit 46 milliards d'euros, dans un contexte de hausse des cours des hydrocarbures.

S'il admet que l'on prenne son temps pour étudier les conséquences de l'exploitation il espère que *"la défense des intérêts nationaux apparaîtra aussi importante que l'air du temps qui pousse à ne rien faire, par peur et par ignorance"*.

Une interdiction limitée à certains usages de la fracturation lui apparaît en outre *"juridiquement douteuse"*.

Le gouvernement attend désormais le rapport qu'il a commandé aux conseils généraux de l'environnement et du développement durable d'une part, de l'industrie, de l'énergie et des technologies d'autre part. Dans un rapport d'étape remis en avril, les ingénieurs mandatés préconisaient de poursuivre la recherche et de réaliser des forages expérimentaux.

Par Reuters